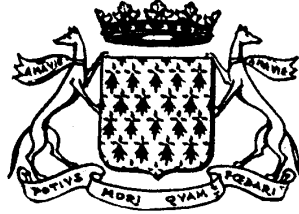


LA BLANCHE HERMINE



FÉDÉRATION BRETONNE LÉGITIMISTE
BP 10307 35703 RENNES CEDEX 7
CCP RENNES 361322 N

N° ISSN 1282-6669
CPPAP N° 0908 G 82360

Bimestriel, le N° : 3 € - Abonnement 1 an : 15 €

N° 60 – mai-juin 2007

RÉFLEXIONS À PROPOS D'UNE ÉLECTION

L' élection présidentielle aura modifié sensiblement, pour quelques temps, le paysage politique de la France. En obtenant au premier tour respectivement 25,74% et 21,36% des inscrits ⁽¹⁾, les deux premiers de 2007 (Sarkozy et Royal) ont presque doublé les scores (13,75% et 11,86%) des champions du premier tour 2002 (Chirac et Le Pen). Le Front National et les partis d'extrême-gauche, parti communiste compris, ont subi un revers que les législatives devraient confirmer, voire accentuer et la stratégie électorale de la majorité présidentielle laissera peu de chance au parti du centre de jouer un rôle sinon dans quelques régions dont la Bretagne.

Parce que, une fois encore, la Bretagne n'a pas voté à l'unisson de la France. Sans remonter au-delà de 2005, rappelons que 36,27% des Bretons avaient approuvé le traité établissant une constitution pour l'Europe tandis que 34,90% d'entre eux le rejetaient. Pour l'ensemble de la France, ces proportions étaient de 30,65% pour le "oui" et de 36,97% pour le "non". Le 6 mai (2e tour des présidentielles), Ségolène Royal a obtenu proportionnellement plus de voix en Bretagne (42,81%) que Sarkozy pour toute la France (42,68%). La Bretagne, encore massivement catholique dans la première moitié du 20e siècle, est en passe d'avoir l'une des plus grandes concentrations d'élus de gauche.

Plus que d'habitude, cette élection présidentielle a provoqué un vif débat dans les milieux catholiques. L'Église a toujours prôné un engagement des fidèles dans la cité. Tous les papes ont été d'accord sur ce point mais s'agissant des moyens pour servir son pays, les divisions apparaissent inévitablement. La majorité des évêques français insiste essentiellement sur le "devoir civique" au point que beaucoup de fidèles comprennent que "le vote est LE moyen pour le chrétien de servir son pays". Mgr Daucourt, évêque de Nanterre (Hauts-de-Seine), est allé encore plus loin en déclarant aux électeurs catholiques : "*S'abstenir de voter est un péché*" (*lemonde.fr* - 06.04.07).

Le ralliement préconisé par Léon XIII alors que la France était encore massivement chrétienne avait abouti à la persécution et à la loi de séparation des Églises et de l'État. Les catholiques étant aujourd'hui ultra minoritaires, il était stupéfiant de lire dans *La Croix* du 5 mars 2007 et même sur certains sites plus conservateurs : "le vote chrétien sera décisif pour cette élection." J'analyse en vain les résultats du 1er et du 2e tour. Le seul candidat dont le programme et les références habituelles ne s'éloignaient pas trop du droit naturel n'a obtenu que 818 407 voix pour toute la France !

Pierre Coëtquen

⁽¹⁾ Sauf mention contraire, les pourcentages indiqués sont calculés sur la base du nombre d'inscrits. Le 6 mai 2007, il y avait 2 683 632 inscrits de plus que le 29 mai 2005. Une étude, présentée à l'Assemblée nationale en novembre 2006, avançait alors le nombre de 5,1 millions de non-inscrits et une progression annuelle de 575 000 non-inscrits. Enfin, les chiffres donnés pour la Bretagne concernent naturellement les cinq départements.

✓ Ex-démocrates chrétiens et ex-communistes, tous unis

Le gouvernement de Romano Prodi est l'émanation de l'Union, une large coalition électorale qui réunit depuis février 2005, divers partis dont L'Olivier ; la Fédération des Verts ; Refondation communiste ; le Parti des communistes italiens ; la Rose au poing.

L'Olivier (l'Ulivo), dirigé par Romano Prodi, est lui-même une fédération de centre gauche. Il est composé de quatre partis : les Démocrates de gauche (DS) ; la Marguerite (démocrates-chrétiens) ; les Socialistes démocrates italiens (SDI) ; les Républicains européens (MRE).

Plus d'un million de catholiques italiens ont manifesté, samedi 12 mai à Rome devant la basilique Saint-Jean de Latran pour s'opposer au "Dico", le projet de loi de l'Union qui reconnaissait les "familles de fait". Le pape Benoît XVI avait appelé les catholiques à "dire non aux médias qui tournent en ridicule la sainteté du mariage et la virginité avant le mariage". Suite à la manifestation du 12 mai, le gouvernement a dû revoir sa copie. Son nouveau projet de loi qui reconnaît encore des droits aux couples de fait, hétérosexuels ou homosexuels est très limité, comparé aux autres législations européennes.

✓ Ecosse : Les Indépendantistes gagnent les Elections

Le 3 mai, les indépendantistes écossais du SNP (Scottish National Party) sont devenus la première force politique du Parlement autonome écossais. Ils sont passés devant les travaillistes. Cependant, avec 47 sièges (contre 46 pour le parti de Tony Blair et 16 pour les Libéraux-démocrates) le SNP ne dispose pas de la majorité absolue et devra probablement renoncer à organiser un référendum sur l'indépendance en 2010.

Le chef des indépendantistes, Alex Salmond, est devenu pour la première fois depuis l'Acte d'Union entre l'Angleterre et l'Écosse il y a 300 ans, premier ministre d'Écosse.

Depuis 1999, le Parlement écossais est compétent pour s'occuper des domaines de la santé et de l'éducation. Londres détient toujours les prérogatives les plus importantes telles la défense ou l'économie.

✓ Les principes et la démocratie

Pour l'élection présidentielle, des catholiques français voulant mettre en pratique l'enseignement pontifical dans le cadre de la démocratie énonçaient les "principes non négociables" qui se résument dans la culture de vie.

Ils ont découvert que la culture de mort est à l'œuvre autant dans le libéralisme que dans le socialisme mais ils veulent ignorer qu'elle est inhérente à ce système qui nous est présenté comme étant la démocratie. Les questions d'ordre social ou économique telles qu'elles apparaissent à

un public forcément incompétent dans ces domaines d'une grande complexité ont dicté leur choix à la plupart des électeurs.

"Pour la monarchie traditionnelle, gouverner, c'est s'appuyer sur les vertus de la France, c'est développer tous ses nobles instincts, c'est travailler sans relâche à lui donner ce qui fait les nations grandes et respectées, c'est vouloir qu'elle soit la première par la foi, par la puissance et par l'honneur." (Henri V, Comte de Chambord)

✓ Multiplications des profanations en Bretagne

Intervenant après une longue série d'actes de vandalisme contre les cimetières, les calvaires et les églises, l'incendie en 2006 de la chapelle Saint-Guen (Saint-Tugdual - Morbihan) avait provoqué l'indignation de beaucoup de Bretons, attachés à la défense de leur patrimoine religieux.

Les profanations opérées dans la région du Loroux-Bottreau, notamment en juillet et août 2006 n'ont pas reçu la même publicité malgré leur nombre et leur importance.

Des vandales semblent avoir entamé une nouvelle série en Cornouaille. Après s'en être pris aux calvaires de Gouesnac'h et Langolen, puis à ceux de Bénodet, Clohars-Fouesnant et Pleuven, ils se sont attaqués à la fontaine de la Chapelle Notre-Dame-de-la-Clarté, à Combrit. La croix au-dessus de la fontaine a été renversée, la statuette de la Vierge, emportée, a été retrouvée près de Bénodet. à l'emplacement de la statuette, une inscription, TABM, laisse penser que les auteurs sont peut-être des membres d'un mouvement satanique.

SOMMAIRE

☆☆☆☆☆☆

■ <u>Editorial</u> : Réflexions à propos d'une élection.....	Pierre Coëtquen	p. 1
■ En bref	Henri Linon	p. 2
■ <u>La Bretagne catholique</u> : Un compagnon d'armes de Du Guesclin : le bienheureux Charles de Blois... Pierre Valancony		p. 4
■ <u>Les Pages de notre Histoire</u> :		
La Révolution en marche (mai 1789-sept. 1790)	Michel Duval	p. 6
■ Les Armées du roi	Jean-Michel Bocquet	p. 8
■ <u>La Contre-révolution en Œuvre</u>		
L'embarquement pour Jersey (1)	André Couillard	p. 13
■ Notes de Lecture		p. 18
■ Carnet		p. 18
■ Activités		p. 19
■ La session d'été de formation légitimiste.....		p. 20

✓ **Un premier ministre parfait jacobin**

L'opposition de l'ancien président des Pays de Loire à la réunification de la Bretagne était bien connue. Aujourd'hui Premier ministre de la République, François Fillon va-t-il modifier sa position ? C'est peu probable.

Blog Breizh nous rapporte son entretien avec Christine Oberdoff au cours de l'émission politique de TV Breizh le 12 avril 2007.

- "Vous étiez contre le retour à une Bretagne historique, vous François Fillon. Est-ce que Nicolas Sarkozy est contre lui aussi ?"
- "Nous disons simplement que la France n'est pas un territoire qu'on se partage comme ça, qu'on dépèce en fonction de critères un peu anciens. Les régions existent avec leurs qualités et leurs défauts. Si les Bretons veulent que Nantes soit en Bretagne, il y a une solution. Qu'on fusionne la région Bretagne à la région Pays de la Loire. Nous sommes prêts à le faire. Je pense que les

Bretons n'ont rien à y craindre parce que leur culture est plus originale que celle des Sarthois ou des Angevins. Si les Bretons veulent une région pure, alors nous leur disons que nous ne sommes pas prêts à laisser dépecer la région Pays de la Loire et surtout ouvrir le débat sur le redécoupage des régions. Au XXIe siècle, nous pensons avoir autre chose à faire que ça."

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, RÉSULTATS COMPARÉS FRANCE/ BRETAGNE

Résultats du 1 ^{er} Tour	France		Bretagne	
Inscrits	44 472 834			3 206 131
<i>Abstentions</i>	7 218 592	16,23 %	12,44 %	398 810
Votants	37 254 242	83,77 %	87,56 %	2 807 321
<i>Blancs</i>	534 846	1,20 %	1,07 %	34 226
Exprimés	36 719 396	82,57 %	86,49 %	2 773 095
Ségolène Royal	9 500 112	21,36 %	25,40 %	814 502
<i>Nicolas Sarkozy</i>	11 448 663	25,74 %	23,43 %	751 290
François Bayrou	6 820 119	15,34 %	19,09 %	612 010
<i>Jean-Marie Le Pen</i>	3 834 530	8,62 %	6,06 %	194 327
Olivier Besancenot	1 498 581	3,37 %	3,99 %	127 909
Philippe de Villiers	818 407	1,84 %	2,03 %	65 159
Dominique Voynet	576 666	1,30 %	1,67 %	53 608
<i>Marie-Georges Buffet</i>	707 268	1,59 %	1,33 %	42 584
José Bové	483 008	1,09 %	1,20 %	38 430
Arlette Laguiller	487 857	1,10 %	1,10 %	35 266
Frédéric Nihous	420 645	0,95 %	0,96 %	30 654
<i>Gérard Schivardi</i>	123 540	0,28 %	0,23 %	7 356
Résultats du 2^e Tour				
Inscrits	44 472 834			3 205 915
<i>Abstentions</i>	7 218 592	16,23 %	12,75 %	408 853
Votants	37 254 242	83,77 %	87,25 %	2 797 062
<i>Blancs</i>	1 568 246	3,253 %	3,49 %	111 729
Exprimés	35 773 578	80,44 %	83,76 %	2 685 333
Ségolène Royal	16 790 440	37,75 %	42,81 %	1 372 460
<i>Nicolas Sarkozy</i>	18 983 138	42,68 %	40,95 %	1 312 873

HENRI LINON

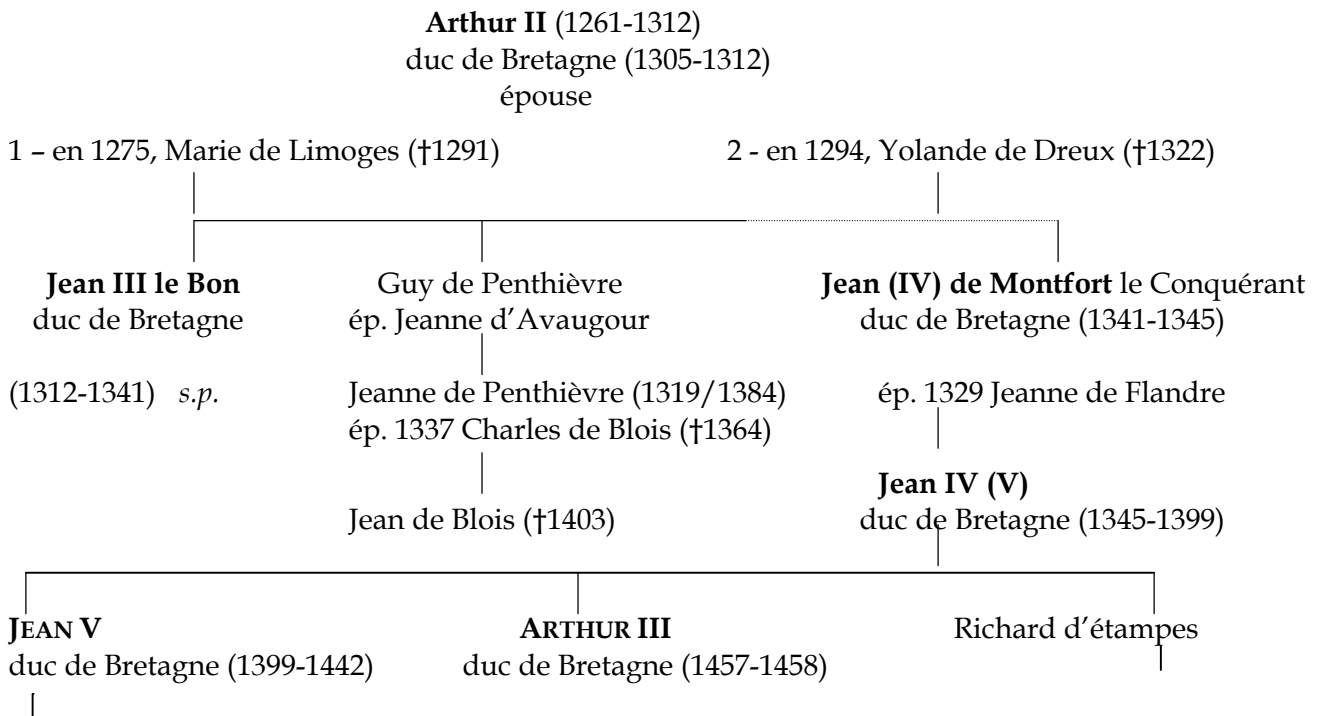
Un compagnon d'armes de Bertrand Du Guesclin : le bienheureux Charles de Blois



Durant une bonne partie du XIV^e siècle, l'histoire de Bretagne fait une place éminente à un personnage hors du commun : le bienheureux Charles de Blois (1319-1364). Paradoxalement, ce rejeton de l'illustre Maison de Blois-Champagne ¹ ou Blois-Châtillon, cherchant de toute son âme la paix du cloître, reçut en partage la guerre et l'adversité. Et lui qui, au nom de la parole donnée, poursuivit des ambitions terrestres et échoua dans ses projets, gagna pour l'éternité la sainteté des enfants de Dieu. Par ailleurs, ce prince incarne, à cette si rude époque de la Guerre de Succession de Bretagne, l'image même du chevalier. Ceci en un temps où, selon l'expression même de l'écrivain Roger Vercel ²... *"L'honneur et la bravoure sont en passe de devenir thèmes littéraires. Le tournoi marque le coupe-gorge. Le chevalier rentre dans sa tente quand ses hommes commencent à piller. Si on ne doute pas encore de ses dogmes, on traite à l'occasion sans respect les gens d'Eglise, qui sont d'ailleurs, assez souvent peu respectables."*

Jeune gentilhomme, pieux et cultivé, Charles de Blois, neveu du roi de France, représentait, à l'approche de sa vingtième année un bon parti. Il aurait pu espérer s'allier aux princesses les plus en vue du Royaume mais son destin devait être tout autre. En effet, en 1341, le duc souverain de Bretagne Jean III, d'ascendance capétienne, quitte ce monde sans avoir véritablement réglé le problème de succession. On se trouve alors en présence de deux prétendants : Jean, comte de Montfort (l'Amaury), demi-frère du défunt et Charles de Blois qui, en épousant Jeanne de Penthièvre, nièce de Jean III, en 1337, avait aussi épousé sa querelle et ses prétentions. Cet affrontement dynastique devait déchirer le duché de Bretagne pendant près d'un quart de siècle. D'autant qu'il servit aussi de prétexte à l'Angleterre, soutenant Montfort, et à la France, supportant Charles de Blois, pour intervenir, les armes à la main dans les affaires bretonnes.

Extrait du tableau généalogique des ducs de Bretagne (LA BLANCHE HERMINE N° 41 mars-avril 2004)



¹ Le pape Urbain II, qui prêche la première Croisade à Clermont en 1095, était un membre de la Maison de Blois-Châtillon. Ancien moine bénédictin de Cluny, il présida, durant son pontificat, à de justes réformes de l'Eglise.

² Roger Vercel écrivit, en 1942, une brève histoire du *"Bienheureux Charles de Blois"*, Albin Michel Ed.

Dès 1341, les deux protagonistes avaient sollicité l'arbitrage du roi de France. Philippe VI penchait pour son neveu alors que Jean de Montfort s'assurait, en sous-main, du soutien de la couronne d'Angleterre. C'est pourquoi ce dernier ne se présente que tardivement à la convocation royale et ne s'attarde pas dans les murs de Paris. Cette défaillance indisposa fort le souverain français et, le 7 septembre 1341, le duché fut officiellement remis par Philippe à Charles de Blois, mandataire de sa femme.

Cette décision marqua le début des hostilités. Le conflit commença par le siège de Nantes, ville tenue par Jean de Montfort. Celui-ci, soucieux de préserver les habitants, préféra, en novembre de la même année, quitter la place. Cependant, l'armée française qui tenait le pays d'alentour, malgré les promesses et les sauf-conduits, s'empara de sa personne et l'emmena à Paris. Il demeura prisonnier durant près de deux ans dans la forteresse du Louvre. En 1345, la mort mit un terme à son aventure terrestre.

A partir de ce moment, face à Jeanne de Penthièvre, si intransigeante dans la défense de ses droits, se dressa Jeanne de Flandre, la veuve de Jean de Montfort qui, avec intrépidité et persévérance, soutint la cause de son fils Jean IV. " *...Le parti de Montfort trouva en elle, selon le jugement de Roger Vercel, un chef extraordinairement actif et brave*". Ceci jusqu'à ce que la comtesse si vaillante, sombre dans la folie et, avec ses enfants, se réfugie Outre-Manche.

Durant toutes ces années, on assista à une succession d'affrontements meurtriers et de chevauchées dévastatrices, de trêves innombrables vite rompues, de compromis âprement négociés et aussitôt dénoncés. Inutile de dire la souffrance des populations. La liste s'avère interminable des cités bretonnes ayant dû subir sièges et assauts sans merci : Hennebont, Rennes, Vannes, Guingamp, Quimper, Dinan, La Roche Derrien...

C'est devant cette dernière ville que Charles de Blois fut fait prisonnier en 1342 lors d'une sortie de la garnison anglaise. De nombreux combattants, fidèles à sa cause, chevaliers et hommes d'armes, perdirent la vie dans cette bataille et le prince, après quelques péripéties, se retrouva captif dans la Tour de Londres. Il devait y rester neuf longues années, contraint à payer une rançon de quatre cent mille florins, dette jamais acquittée en totalité. Malgré la dureté de sa situation, on peut penser, à la suite de Roger Vercel, que l'âme mystique du neveu du roi de France trouva grand réconfort à mener en prison "une vie monastique que rythmait la récitation des heures canoniales" sans oublier les temps de prière, de méditation, de pieuse lecture.

En 1356, sonna l'heure de la libération... et la reprise du combat. Cependant, le temps passant, sans grands résultats, les protagonistes prirent conscience du besoin de trouver un arrangement. De part et d'autre, on chercha un compromis, voire un partage possible de la Bretagne. Charles de Blois y consentit mais c'était sans compter avec l'obstination de sa femme qui lui reprocha vertement de vouloir brader son héritage. Alors, il s'inclina et les hostilités recommencèrent.

Elles devaient se prolonger jusqu'au jour de Pâques 1364 où, à Auray, le prince perdra la vie. Ainsi que le rapporte le chroniqueur Froissart³ : "...il avait été ainsi ordonné en ??? l'ost des anglais au matin, que si on venait au-dessus de la bataille et que Messire Charles de Blois fût trouvé en la place, on se devait prendre à nulle rançon mais occire"... Le même sort était réservé, dans le camp français au prétendant Montfort⁴. Chacun voulait en finir définitivement avec la Guerre. C'était une manière de mettre un terme à la succession bretonne.

PIERRE VALANCONY

³ Voir, du duc de Levis Mirepoix : "La France féodale", tome V "La France entre deux couronnes". Tallandier Edit. 1975.

⁴ Les protagonistes de la Maison de Montfort furent : Jean III, le Bon (1312-1341) – Jean de Montfort, demi-frère de Jean III (1293-1345) – Jean IV, le Conquérant, fils du précédent (1341-1399) – Jean V, le Sage (1399-1442).

Histoire de Bretagne : La Révolution en marche (mai 1789 – septembre 1790) suite

Dès l'ouverture des états-Généraux (5 mai 1789), les députés bretons présents (presque exclusivement du Tiers) retiennent l'attention par leur ardeur. L'un d'eux, un riche laboureur de la sénéchaussée de Rennes, Michel Gérard (qui s'affiche en costume et non en robe), très applaudi, ne tarda pas à devenir un des députés les plus populaires de l'Assemblée. Sa légende caricaturée sur les planches par le comédien "patriote" Collot d'Herbois, sera exploitée bientôt à travers le fameux Almanach dit du "Père GÉRARD", bréviaire des Révolutionnaires, parrainé en sous-main par le philanthrope Benjamin Franklin.

La fondation "Bretonne" du Club des Jacobins.

A Versailles, les députés du Tiers dont les mandats exclusifs avaient fait l'objet de contestations de la part de la Commission de Contrôle seront appelés à jouer un rôle déterminant dans l'institution autoproclamée des États en Assemblée Nationale Constituante. Ayant gardé entre eux, dès l'arrivée, un étroit contact, se posant en parlementaires avant la lettre, les députés bretons se réunissaient tous les soirs dans une salle proche du Jeu de Paume louée à leurs frais, examinant là, avec le plus grand soin, toutes les questions mises à l'ordre du jour par l'Assemblée. Au Club Breton, comme on le baptisait, viendront bientôt s'agrèger d'autres députés, apparemment moins échauffés mais tout aussi déterminés comme le dauphinois Mounier. En octobre, au lendemain de la première journée d'émeute, le club s'installera d'autorité dans la Bibliothèque du Couvent parisien des Jacobins, rue Saint-Honoré. Connu d'abord sous le nom des "Amis de la Constitution" (celle qu'ils prétendaient imposer au Roi, au nom de la Nation) l'usage qui prévaudra par la suite, celui de "Société des Jacobins", désignera bientôt les patriotes les plus avancés et les plus extrémistes. Parmi eux, l'histoire retiendra les noms de J. Geezen, Lanjuinais et surtout de Le Chapelier. C'est ce dernier qui, élu le 4 août Président de l'Assemblée, mettra à l'ordre du jour la motion de son compatriote Le Guen de Kerangat, adjurant les représentants des trois Ordres de

promettre au peuple l'abolition définitive des droits féodaux. Passant outre à toutes objections et parlant au nom de tous, ils demandent une Constitution selon laquelle la loi et l'impôt soient délibérés désormais par les seuls représentants de la Nation (française). Ainsi se voyaient consacrés les mêmes principes acquis déjà dans la lutte ébauchée contre les édits de mai 1788 et menés à leur terme les procédés de propagande diligentés au printemps précédent dans les municipalités à travers les bureaux de correspondance de la province ⁻¹

Premiers troubles

En Bretagne, des nouvelles alarmantes ne tardent pas à se répandre. Les aristocrates de la province complotent un coup de force. La nouvelle de la prise de la Bastille (14 juillet) vient ajouter à la surexcitation des esprits. A



Isaac René Guy Le Chapelier

Rennes, les jeunes gens s'emparent de l'Arsenal et envoient des députés aux autres villes pour les inviter à s'armer et à défendre l'Assemblée. A Saint-Malo et à Saint-Servan, la nouvelle de la prochaine arrivée à Cancale de nobles cherchant à passer en Angleterre décident les jeunes patriotes à se rendre maîtres de la poudrière et à faire renforcer la milice bourgeoise (baptisée désormais "nationale"). Dans les principales villes, en effet, se constituent de semblables compagnies dans le but de parer à ces périls (souvent imaginaires). Au début d'août on relève l'instauration, dans chacune d'elles, des "comités permanents" qui se considèrent comme les représentants officiels de l'Assemblée Constituante. À Tréguier, la découverte d'un soi-disant projet des gentilshommes de l'évêché d'organiser une nouvelle garde nationale augmente l'alarme des patriotes. Le 14 septembre, en effet, avait été publiée, à l'initiative de l'évêque Mgr Le Mintier, une lettre pastorale prescrivant les prières demandées par le Roi. Elle renfermait aussi une critique très vive des principes sur lesquels s'appuyait désormais l'Assemblée Constituante.

⁻¹ A. Bouchard. Le Club breton. Paris 1920 – et Gaston Martin : *La Franc-Maçonnerie et la préparation de la Révolution Française* p. 205 / 212.

"Quand bien même les hommes seraient tous égaux dans l'ordre de la nature, ils cesseraient de l'être en entrant dans l'ordre social... Si aujourd'hui on envahit le patrimoine et les propriétés des deux premiers ordres de l'État", annonçait l'évêque, "qui vous garantira les vôtres dans l'avenir ?" Il fut décidé que l'ecclésiastique serait mandé à Paris devant les représentants de la Nation pour rendre compte de sa conduite. L'évêque se défendit d'avoir causé aucun trouble et l'information ouverte au Châtelet se trouva arrêtée. Une véritable émeute se produisit cependant à Lannion les 17 et 18 octobre (stimulée par les provocations des Brestoïses).

Les Fédérations de Pontivy (1790)

Le 15 janvier 1790, les "jeunes citoyens" de Bretagne (ainsi que ceux d'Anjou), réunis à Pontivy au nombre de 150 environ sous la présidence du prévôt des étudiants de Rennes, Moreau, prêtèrent serment solennel de ne former qu'une famille de frères qui "*toujours réunis sous l'étendard de la liberté soit un rempart formidable où viennent se briser tous les efforts de l'aristocratie*". Le clergé de la ville sera invité à bénir la cérémonie. Dans la même ville, quelques semaines plus tard au mois de février, se réuniront 168 délégués des villes et des bourgs de Bretagne qui, suivant l'exemple donné par les "jeunes gens", se lieront entre eux par un pareil serment. A l'exemple de la Bretagne, de tous côtés on se fédérait et le 14 juillet 1790, pour l'anniversaire de la prise de la Bastille, 60.000 délégués de toutes les Fédérations de France se réunissaient au Champ de Mars. Ainsi se trouvait renforcé, à l'échelon départemental et national, l'exemple initié à Pontivy.

Réorganisation administrative - Communes et départements

Entre temps en effet, la Constituante s'était employée à établir dans tout le territoire du royaume des règles uniformes, destinées à mettre fin aux anciens particularismes. Aux termes du décret du 14 décembre 1789, une municipalité nouvelle était accordée à chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne. Chacune d'elle se mit en place fin janvier, début février 1790. Dans les villes, la bourgeoisie patriote issue des anciens "comités permanents" s'empressa d'occuper toutes les places, soucieuse qu'elle était de voir s'y imposer les membres de la noblesse locale au sein des

municipalités rurales. Toutefois nombreux seront dans les assemblées des campagnes, les membres du clergé, recteurs ou vicaires, qui s'y introduiront et dont nous voyons figurer les signatures en qualité de secrétaires ou de scrutateurs (voire même de présidents...). Ils y demeurèrent le plus souvent jusqu'au vote de la Constitution Civile du Clergé.

Les départements

Dans sa volonté de faire table rase du passé à travers ses antiques provinces, l'Assemblée Nationale avait posé le principe d'une division de la France en départements (d'une étendue sensiblement égale) qui seraient eux-mêmes divisés en districts, à raison de trois au moins et de neuf au plus dans chacun d'entre eux. Chaque district devait être à son tour divisé en cantons d'environ quatre lieues carrées. Le décret du 22 décembre 1789, sanctionné par le Roi le 15 janvier suivant, en posant les principes de fonctionnement de l'organisation départementale, ne fixait pas par lui-même les nouvelles divisions qui seraient déterminées par les députés de la région entre eux. C'est ainsi qu'en Bretagne, il fut convenu que les limites de l'ancienne province seraient respectées (20-12-1789). Repoussant un projet de division en six départements (dont un autour de Saint-Malo-Dinan : Pays de Rance), il fut convenu d'abord que les évêchés de Quimper, Vannes, Nantes et Rennes formeraient chacun un département, un autre étant constitué par les évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc. L'évêché de Saint-Pol serait rattaché à celui de Quimper et ceux de Dol et Saint-Malo à celui de Rennes. Aux termes de nombreuses discussions, il fut décidé que la province de Bretagne demeurerait irrévocablement partagée en cinq départements.

Fin des États

Dans cette nouvelle organisation, il n'y avait plus de place pour les anciens États. Les pouvoirs de l'ancienne commission intermédiaire avaient été prorogés par la Constituante le 12 décembre 1789. Réduite aux membres du Tiers, elle continue quelque temps à s'occuper de la confection des rôles (jusqu'au 31.12.1790) en vue de permettre le recouvrement des impôts pour l'année suivante.

Disparition du Parlement

L'Assemblée Nationale ayant prescrit l'ajournement définitif du Parlement, les

magistrats de la Chambre des Vacations étaient mandés le 14 janvier 1790 à comparaître pour se voir bientôt remplacer par une nouvelle Cour Supérieure provisoire placée sous la présidence de Monsieur de Talhouët et à laquelle était dévolue toute l'autorité reconnue à l'ancien Parlement. Le 18 février 1790, elle devait cesser ses fonctions pour laisser la place à la nouvelle organisation judiciaire (Tribunaux départementaux) avec un nouveau personnel issu de la "basse robe".

La situation dans les campagnes

Depuis que la nouvelle s'était répandue après le 4 août 1789 de l'abolition du régime féodal par l'Assemblée, les paysans s'étaient désormais crus entièrement libérés. Sans s'embarrasser des distinctions édictées par la législation entre droits supprimés sans indemnités et droits déclarés simplement rachetables (sur les moulins, les halles, etc.), entre féodalité dominante et féodalité contractante, les tenanciers s'estiment déliés entièrement de toutes obligations envers leurs seigneurs. Nous les voyons s'opposer à la perception des rentes seigneuriales, assiéger les châteaux, procéder au pillage et à la destruction des Chartriers... La Bretagne n'échappe pas à cette agitation. Souvent, comme au sud de Rennes (Boeuvres, en Messac), les paysans imposent par la force à leurs ex-seigneurs une renonciation formelle consignée par acte notarié. Ailleurs ils cherchent à brûler les papiers qu'ils prétendent qu'on leur cache. Ne se sentant plus

en sécurité dans leurs demeures, leurs habitants les quittent et cherchent à se réfugier en ville. Le mouvement s'étendra au début de l'année 1791 dans les districts de Dinan, Broons, Lamballe, inquiétant les nouvelles autorités (expédition fréquente de "gardes nationaux"). La suppression de la mainmorte réelle conduira à la disparition des anciennes obligations serviles (quevaise, motte) à l'exclusion des autres redevances (15.03.1790). Le sort du domaine congéable propre à la Bretagne souleva par contre de vives difficultés. Irait-on jusqu'à supprimer le droit de congément au détriment du foncier (édifices et superficies). Un député breton Baudouin de la Maison Blanche s'employa à démontrer l'impossibilité de placer les rentes convenancières au nombre des redevances déclarées rachetables. C'est tout au plus si ce juriste, en maintenant fermement le droit de foncier consentait à ce que le domanier puisse être indemnisé pour amélioration lors de son congément. Cette proposition sera vivement combattue par Monsieur Le Guevel et surtout par Monsieur le Quinio (Vannes). La loi du 6 août 1791, ne tardera pas à être rejetée, qui avait tenté cependant de réglementer le régime de cette tenure (institué naguère en vue de favoriser la colonisation), ouvrant la voie à l'abattage sauvage des bois de haies, jugés fort utiles à la culture. Souvent converti en simple fermage, le domaine congéable survivra cependant jusqu'au début du XX^e siècle, à l'instar du métayage.

MICHEL DUVAL

LES ARMEES DU ROI SOUS LES CAPETIENS : ASPECTS INSTITUTIONNELS ET ASPECTS HISTORIQUES

476 : Odoacre, chef Hérule, s'empare de Rome et dépose Romulus Augustule, dernier empereur romain. Si l'empire d'Occident s'effondre, la Gaule, province de cet empire subit encore l'influence romaine. Cinq ans plus tard Clovis, fils de Childéric Ier et de Basine succède à son père sur un territoire occupé par les Francs, les Alamans, les Burgondes, des Gaulois et quelques Romains au nord et à l'est de Lutèce. Il bat Syagrius, potentat de l'ancien empire à Soissons (476), puis officiellement les Alamans à Tolbiac (496) et enfin les Burgondes près de Dijon (500). Alaric II, roi Arien des Wisigoths persécute les évêques d'Aquitaine qui demandent la protection de Clovis ; ce dernier profite de l'occasion pour le trucidier à Vouillé près de Poitiers (507). Les Francs saliens dominant ainsi la majeure partie de la Gaule. Ce peuple franc est à l'évidence **guerrier et considère que combattre est un droit, et surtout un devoir d'homme libre** et il convient d'y insister sous peine de ne rien comprendre à l'organisation militaire et sociale de l'ancienne France en trois ordres (les oratores, ou clercs, les bellatores, ou nobles et les laboratores, ou roturiers).

Les Mérovingiens connaissent une organisation militaire stricte fondée sur la discipline, l'obéissance et l'esprit de sacrifice ; ce sont ces hommes libres qui doivent répondre aux ordres de

convocation du roi (hériban franc), ordres transmis par les comtes. Ils s'équipent à leurs frais, ne perçoivent pas de solde mais une part de butin et sont nourris et logés par la population. Les combattants ainsi formés sont des « gens de pieds » ou fantassins, ardents, courageux, disciplinés, mais qui ne savent pas manœuvrer. A partir du VIII^{ème} siècle, apparaît la cavalerie : cette nouvelle arme de mêlée est décisive dans les combats et bien des fantassins deviennent les servants des cavaliers. La plupart de ces hommes se transforment en soldats de métier, vassaux qui, plus tard prêteront l'hommage à un suzerain et qui recevront des subsides appelés bénéfices. Les grands propriétaires, les comtes et les ducs organisent de véritables petites armées qui se mettent au service du roi ou de l'empereur.

C'est cette armée rudimentaire qui va peu à peu s'améliorer (I), puis se perfectionner de façon notable (II) et que nous verrons s'illustrer faisant ainsi la gloire de la Monarchie Capétienne et de la France (III).

I - D'une armée rudimentaire qui se cherche à une armée qui se trouve et qui répond aux besoins du Royaume (VIII^{ème} - XIV^{ème} siècles)

Avant le XIV^{ème} siècle, force est de constater qu'il n'existe pas encore d'armée royale véritablement organisée. En effet le roi fait appel à ses vassaux qui viennent avec leurs propres vassaux, à des mercenaires et à l'arrière ban. Ces troupes sont à l'origine commandées par le Roi qui se fait aider par le sénéchal. Ce personnage appelé aussi « dapifer » (porte aliments) est un homme assez âgé (senescallus) ; maître d'hôtel du Roi, il apparaît très vite comme le chef du Palais royal. A partir du XI^{ème} siècle, il commande l'armée royale et préside la « Curia regis » ou Cour du roi lorsque ce dernier est absent. Il est donc l'administrateur en chef du royaume et les prévôts lui sont subordonnés. Pour éviter qu'il ne redevienne une sorte de maire du palais, il disparaît au profit du chancelier pour les affaires judiciaires et s'efface devant le connétable pour les affaires militaires. Ce connétable est lui aussi un grand officier de la Couronne, titulaire d'une charge viagère et qui peut en cas de différend avec le roi être remplacé par ce dernier ou, lors d'une guerre étrangère par un lieutenant-général. Il commande l'ost royal, c'est-à-dire l'Armée, sachant que cette armée n'est pas encore permanente ! Les vassaux du roi effectuent le service à cheval sous la forme de l'ost et de la chevauchée 40 jours par an, tandis que les roturiers sont affectés à la défense et à l'entretien des châteaux. En outre le ban et l'arrière-ban ¹ constituent une ressource considérable qui est levée en temps de guerre. Ces troupes de plusieurs milliers d'hommes ne peuvent pas toujours manœuvrer du fait de leur nombre. A partir du XIV^{ème} siècle, nos monarques acceptent le rachat de l'ost ; ce rachat contribue à l'augmentation des finances royales et permet de solder les recrues efficaces que sont les volontaires, mercenaires qui combattent à pied ou à cheval dans le cadre d'une compagnie d'une centaine d'hommes. Son capitaine a pour mission, avec les sergents recruteurs, le recrutement, la gestion et l'équipement de ces soldats. Il agit en vertu d'un contrat avec le roi qui lui alloue un forfait. En fin de campagne ces troupes sont licenciées. Elles ont montré leur efficacité durant la féodalité mais aussi leurs limites en cas de guerre étrangère. Aussi faut-il réformer ce système.

II - À une armée bien organisée qui montre sa capacité à se réformer, ou l'heure des réformes dans les armées du roi (XV^{ème} - XVIII^{ème} siècles).

Ces réformes commencent au XV^{ème} siècle. La guerre de Cent ans et ses défaites ont marqué les esprits ; aussi le besoin d'une armée permanente se fait-il sentir à une époque où l'impôt devient permanent et ces deux éléments sont liés pour des raisons qui n'échappent pas aux économistes et aux spécialistes du droit fiscal. Ce sont les ordonnances de Charles VII, à la demande du connétable Arthur de Richemont ², qui ont eu le mérite de la créer. En effet en 1439 quinze compagnies dites de l'ordonnance sont mises sur pied : il s'agit d'unités de cavalerie comprenant chacune cent lances garnies à quatre cavaliers et deux archers qui servent à pied (9000 hommes). Chaque capitaine commandant de

¹ Dans le système féodal, les vassaux ou titulaires de fiefs doivent à leur suzerain, dans le cas présent le roi, un temps de service militaire, le service d'ost. Ils forment le ban.

En cas de grand péril, ces vassaux procèdent à leur tour à la levée en masse de leurs propres vassaux, c'est l'arrière ban.

² – Cf. "Arthur de Richemont", dans LA BLANCHE HERMINE N° 21 (novembre-décembre 2000) et N° 22 (janvier-février 2001).

compagnie recrute les hommes, des nobles pour la plupart mais aussi des roturiers qui logent chez « l'habitant » et sont répartis dans différentes villes de France, villes dites de garnison. C'est maintenant une armée entraînée qui apparaît (Azincourt a laissé des traces) et qui, en temps de guerre est renforcée par le ban et par l'arrière-ban qui fournissent des compagnies d'archers à pied et des compagnies de cavalerie. Comme cela ne suffit pas, deux nouvelles ordonnances royales sont signées en 1448 et en 1451 : les paroisses doivent donner des francs-archers (dispensés de payer la taille) à raison d'un homme valide et sain d'esprit pour cinquante foyers.

En 1480, Louis XI les remplacera par des compagnies d'archers, elles aussi permanentes, formées de mercenaires et particulièrement efficaces. Entre temps (durant la guerre de Cent ans) était apparue l'artillerie, arme escortée par l'infanterie et par la cavalerie. Ces armées grossissent au XVIème siècle pour atteindre 200 000 hommes au milieu du XVIIème siècle. Nombreuses, bien équipées, bien commandées, souvent réformées dans le bon sens du terme pour accroître leur efficacité, elles contribueront à faire de la France le premier pays dans le « concert des nations » ; ces armées serviront d'exemple et même de modèle pour nos voisins. S'agissant des réformes, il convient de signaler ici que le connétable est dépouillé de ses prérogatives pour éviter qu'il devienne lui aussi un nouveau maire du palais : aussi sa charge disparaît-elle en 1626. Il est remplacé par le grand-maître de l'artillerie, par le colonel-général de la cavalerie et par celui de l'infanterie : pourtant dans la réalité et grâce au secrétaire d'état à la guerre qui joue un rôle de coordonnateur, ce sont nos monarques eux-mêmes qui commandent cette armée appelée à juste titre **armée royale**. Au-dessous d'eux se trouvent des commandants en chef qui ont reçu des lettres de commission pour exercer leurs fonctions.

La Maison militaire comprend des mousquetaires, des « chevaux-légers », des gendarmes, des Suisses et des gardes du corps dont l'ensemble forme un corps d'élite. Les autres armées (infanterie, cavalerie, artillerie) connaissent des variations d'effectifs selon que l'on se trouve en temps de paix ou en temps de guerre : ces armées connaissent des licenciements de fin de campagne. Les unités sont certes des entités tactiques, mais aussi des entités administratives et le capitaine commandant de compagnie est aidé dans sa mission par des lieutenants et des sergents. Au XVIème siècle apparaît le Régiment formé de 25 à 30 compagnies d'une centaine d'hommes ; les régiments d'infanterie sont commandés par des colonels, ceux de cavalerie par des maîtres de camp. A la même époque est créé le Bataillon qui est une entité tactique souple et manœuvrière qui encadre plusieurs compagnies, mais il faudra attendre Louis XIII pour voir apparaître la Brigade et Louis XV pour que soient créées des Divisions. Ces unités sont composées de volontaires enrôlés par les commandants de compagnie aidés de sergents recruteurs et par des étrangers (Allemands et Suisses grâce aux traités signés par le Roi avec des princes allemands et aux contrats de location conclus avec les cantons suisses).

La Noblesse donne des officiers de grande qualité, mais le besoin d'effectifs plus importants se fait sentir et à partir de 1688 Louvois réorganise le service des roturiers par le truchement des milices paroissiales : chaque paroisse a l'obligation de fournir un ou deux soldats élus, puis tirés au sort et cela, pour éviter les mauvais sujets. Initialement levées en temps de guerre, elles constituent à partir de 1726 une armée permanente de réserve évaluée à 60 000 hommes. A la tête de ces troupes se trouvent des officiers généraux appelés brigadiers, lieutenants-généraux, ou maréchaux de camp (du bas latin marescalus qui désigne un homme qui s'occupe de chevaux). Tous ces officiers sont nommés par brevets ou par lettres de commission du Roi. Quant aux colonels et aux capitaines, ils sont titulaires d'offices que l'on peut qualifier de militaires et cèdent leurs unités à titre onéreux ou à titre gratuit. Il arrive que nos monarques accordent des lettres de survivance et c'est ainsi que certains régiments ont été commandés pendant plusieurs générations par des membres d'une même famille. Pour éviter les abus, les réformes de Louvois interviennent pour permettre aux officiers peu fortunés (nobles ou non) d'accéder aux grades les plus élevés sans avoir à acheter une unité. Tel est l'état de l'« armée de terre » de la Monarchie capétienne, l'organisation et le recrutement de la Marine étant sensiblement différent.

La Flotte royale apparaît sous le règne de Philippe le Bel. Ses prédécesseurs avaient fait appel aux Pisans, aux Génois et aux Vénitiens pour assurer le transport des troupes partant pour la Palestine. Philippe le Bel comprend très vite que ce système n'est pas satisfaisant ; aussi commande-t-il des galères à Gênes (1292), puis reçoit une flotte de Charles d'Anjou (1294) ; en 1295 cette flotte compte 60 galères et

une centaine de bâtiments de transports et de voiliers dont les équipages sont Français, Flamands, Hanséatiques, Espagnols, Portugais, Provençaux, Génois, Italiens. Cette flotte royale est placée sous les ordres de l'Amiral des vaisseaux ou Amiral de la mer qui est à la fois un chef militaire et un magistrat qui préside une juridiction appelée l'Amirauté. Pour la partie purement militaire, l'amiral est aidé par les vices-amiraux et les capitaines de la mer, épine dorsale particulièrement résistante de la Royale.

En revanche dans le domaine juridictionnel, il est assisté par des commissaires (personnes physiques ayant reçu des lettres de commission du Roi) qui tiennent non seulement les sièges de l'Amirauté mais aussi les ports du Royaume. Richelieu fera supprimer cette charge et c'est le Roi qui, avec le Secrétaire d'état à la Marine, commandera cette armée. Les Officiers sont surtout recrutés parmi les nobles et aussi chez les roturiers ; ils le sont par engagements comme d'ailleurs les simples matelots. Cette marine agit concurremment avec les corsaires, ces capitaines de « guerre de course » qui exercent leurs talents à leurs « risques et profits ». Ils agissent depuis le XV^{ème} siècle en vertu d'une « Permission du Roy », attestée d'une « Lettre de Marque » délivrée par l'Amiral. Colbert crée l' « Inspection Maritime » qui assure des pensions de vieillesse et d'invalidité aux marins. Quant aux prises maritimes, elles sont réglementées par une section du « Conseil du Roy » appelée « Conseil des Prises ». Telles sont les « Armées du Roy », considérées sous l'angle des institutions et des faits sociaux, armées qui, à l'évidence ont fait la gloire de la Monarchie Capétienne, et par conséquent la gloire de la France !

III - Une armée qui fait ainsi la gloire de la Monarchie capétienne et de la France.

BOUVINES en 1214, ORLEANS en 1429, ROCROI en 1643, BÈVEZIERES en 1690 sont de parfaites illustrations de l'efficacité de cette armée ou de ces armées.

BOUVINES 1214 : « *J'ai à mes flancs deux terribles lions, l'empereur Othon et le Roi d'Angleterre qui travaillent de toutes leurs forces à jeter le trouble dans le Royaume de France* ». C'est ce qu'écrit Philippe Auguste au Pape qui lui demande de partir en Croisade. Nous sommes au début du XIII^{ème} siècle, et si Henry de Plantagenêt est un vassal du roi de France, il devient aussi roi d'Angleterre (1210) ; ce n'est donc plus un seigneur comme les autres, mais bien un monarque relativement puissant qui se trouve à la tête d'un État unitaire. Volontaire, secret, habile, (il s'appuie sur l'Église pour dompter les seigneurs) Philippe Auguste est aussi un homme énergique qui aurait aimé débarquer en Angleterre pour dompter ce lion ; pourtant, du fait de l'intervention du Souverain Pontife qui ne veut pas de conflit majeur entre princes catholiques, il se contente d'envahir les Flandres. Les combats sont glorieux pour le Roi, mais énervent les Flamands qui restent les alliés des Impériaux et des Anglais.

C'est alors que le roi d'Angleterre débarque à La Rochelle (1214), tandis que Philippe Auguste se retourne contre Ferrand, comte de Flandre en armant des milices communales qui contribueront à la victoire de Bouvines. Les armées se concentrent : 20 à 30 000 sujets du Roi sont sur la Somme, 60 à 75 000 coalisés se répartissent autour de Valenciennes. Othon qui attend des renforts a réuni son armée près des ruines gallo-romaines de Bavay. Philippe Auguste tente de le surprendre par le nord, mais il ne le peut du fait de la progression et de l'installation des coalisés le long de l'Escaut. Il repart pour Tournai sur la rive ouest de la Marcq, petite rivière proche de Lille. La bourgade de Bouvines revêt une importance certaine, car c'est le seul endroit où l'on peut franchir cette coupure. Le dimanche 27 juillet 1214, les Français font mouvement vers l'ouest, persuadés, parce que c'est dimanche que Othon n'attaquera pas. Les Français traversent Bouvines lorsque leur arrière-garde, restée à l'est, est attaquée par les Flamands.

Le Roi de France réagit en rangeant son armée en bataille ; à midi les deux armées se font face à l'est de Bouvines, les coalisés étant éblouis par le soleil. Les deux lignes s'étendent sur un front égal de près de trois kilomètres » écrit le Général Weygand dans son Histoire de l'Armée française ; à 14 heures « 150 sergents à cheval tenanciers de l'abbaye de Saint-Médard » combattent les chevaliers flamands, puis Othon lance 20 000 fantassins en direction de Philippe Auguste et de son armée. Souples, manœuvriers grâce aux tournois et aux combats avec les Sarrasins, les chevaliers français prennent l'avantage sur les Flamands qui pourtant font preuve de bravoure et de vigueur : c'est à ce moment que le Comte de Flandre, Ferrand, est fait prisonnier. Pourtant les combats se poursuivent car ce qui est décisif dans cette bataille est bien le pont de Bouvines. Philippe Auguste lutte contre les fantassins

d'Othon et se retrouve à terre. Protégé par ses soldats, il reprend l'ascendant sur les coalisés : Othon, défait se dirige vers Valenciennes. Philippe Auguste est vainqueur !

« De toutes les victoires remportées jusqu'alors sur notre sol, Bouvines était la plus grande, **gagnée par une armée française et rien que française**, dans laquelle se battirent à côté des seigneurs, les gens des communes et des campagnes ; gagnée par la vaillance de son roi, dont la bravoure égala celle des plus hardis chevaliers ; gagnée aussi par l'esprit : ferveur des âmes fidèles, intelligence qui sut vaincre le nombre. Bouvines fut une **victoire créatrice** comme un jeune historien l'a si heureusement nommée ». C'est ainsi que s'exprime le Général dans son ouvrage déjà cité. Aussi créatrice fut à l'évidence la victoire d'Orléans, œuvre de Jeanne la Lorraine et de Charles VII.

ORLEANS 1429 : Charles VII n'est plus que le petit et gentil Dauphin, un dauphin qui ne sait plus à quel saint se vouer ! La France ne connaît que des échecs et en 1428, les Anglais décident de prendre Orléans, vieille cité royale qui possède de l'artillerie. Les habitants résistent bien face à l'ennemi qui assiège la ville. C'est alors qu'intervient Jeanne d'Arc ; elle prétend à juste titre que les armes à feu sont les armes de l'avenir, galvanise les combattants de toutes conditions. En outre, elle exige l'héroïsme et l'esprit de sacrifice qui n'a jamais manqué en France et surtout et c'est primordial, **la discipline** qui a trop souvent fait défaut durant la guerre de Cent ans. De l'union du progrès technique (l'artillerie) et de la discipline naquit la force à laquelle les Anglais ne purent résister. Entrée le 3 mai dans une ville assiégée, elle chasse l'Anglais de ses fortifications ; le 7 mai, elle donne elle-même l'assaut à l'une d'entre elles appelée les Tourelles et le 8 mai l'Anglais quitte Orléans, pris de panique. Il perd ainsi l'un de ses principaux points d'appui et permet ainsi à Charles VII de reprendre Paris sept ans après cette victoire. Deux siècles plus tard l'Armée Royale mieux armée, mieux commandée, s'illustrera de nouveau et prouvera l'efficacité des réformes ; ce sera Rocroi, année de la mort de Louis XIII, roi qui, grâce au génie de Richelieu et à la vaillance de son armée, nous aura donné le Roussillon et l'Artois.

ROCROI 1643 : Les groupements armés de don Francisco de Mello, gouverneur des Pays-Bas espagnols, menacent au nord du royaume Landrecies, Arras et Rocroi. Face à l'Espagnol, le Duc d'Enghien a pris position sur la Somme tandis que d'Espenan se trouve sur l'Oise ; les troupes qu'ils commandent sont vaillantes mais aussi indisciplinées (le vieil « esprit gaulois » règne en maître) et il faudra « l'énergie » du duc d'Enghien pour remettre de l'ordre et de la discipline. Don de Mello avait décidé de prendre Rocroi. Il a sous ses ordres environ 6 000 hommes (des Espagnols, des Wallons et des Allemands). Fougueux, le duc d'Enghien veut intervenir à partir de Vervins (16 mai 1643). Gassion, commandant des chevaux-légers, s'empare d'un petit bois qui sépare les deux cavaleries (française et espagnole) et met en désordre les Espagnols tandis que notre Infanterie est désorganisée par la cavalerie d'Isenbourg qui, elle, combat avec les Espagnols. La Vallière, subordonné de d'Espenan donne même l'ordre de se replier, sous l'œil bienveillant de son chef. C'est alors que le duc d'Enghien exploite l'action de Gassion, bouscule la dernière ligne ennemie, prend à revers Isenbourg, récupère les canons qui nous avaient été pris par l'ennemi, l'Artillerie pilonne l'ennemi et la Cavalerie, avec le panache et la crânerie qui la caractérise, défait l'ennemi qui se rend ou qui meurt. Le duc d'Enghien a fait 4 500 prisonniers et s'est emparé de 200 drapeaux. L'énergie, le caractère d'un jeune et grand chef, l'ordre, la discipline, les qualités intrinsèques des hommes et le bon équipement -lato sensu- des Forces françaises ont à l'évidence fait la victoire de Rocroi. Ce sont ces mêmes qualités que nous retrouverons à Béveziers.

BEVEZIERES 1690 : Cette bataille navale livrée en Mer du Nord et près de l'Angleterre est un épisode de la guerre de la Ligue d'Augsbourg ; Guillaume d'Orange ne pardonne pas à Louis XIV d'être intervenu en faveur de Jacques II. Brest est bloqué par une flotte anglo-hollandaise importante en nombre de navires ; Tourville, le 29 juillet 1689 profite d'une brume de mer pour entrer dans le Goulet à l'insu des coalisés. C'est le même homme qui près d'un an plus tard va s'illustrer à Béveziers : l'amiral Arthur Herbert de Torrington dispose de 1546 canons sur ses vaisseaux, tandis que Tourville en possède 1532. Les coalisés nous attaquent, profitant du vent arrière. Château-Renault, commandant de notre avant-garde, fin manœuvrier, riposte en le coiffant de façon mortelle, en l'enveloppant et finit par l'écraser malgré la vaillance des Hollandais qui succombent ; Herbert situé loin derrière ne peut rien pour eux, lui qui a décidé de sacrifier cette avant-garde néerlandaise. Herbert qui possède encore de nombreux bâtiments est contraint par le chevalier de Saint Marc de reculer ; les Anglais tentent de

riposter, mais notre puissance de feu est telle qu'elle annihile cette tentative. La coalition est battue, elle qui a perdu 17 vaisseaux de ligne. Quant à Tourville, s'il avait 1200 hommes hors de combat, possédait encore tous ses bateaux.

ENSEIGNEMENTS : Bouvines, Orléans, Rocroi, Béveziers ne sont pas le fruit du hasard. L'organisation de l'Armée Royale a été en effet décisive. Nos monarques, descendants des Francs saliens, peuple germanique, guerrier, au sens hiérarchique développé, à l'obéissance « sans discussion ni murmure », à l'esprit de sacrifice poussé jusqu'à l'extrême ont réussi à insuffler à ces descendants des Gaulois toujours prêts à se déchirer, un esprit de cohésion et de discipline nécessaire pour gagner les batailles. Le fait que le Roi commande sur le champ de bataille, ou à défaut l'un de ses familiers (le Sénéchal ou le Connétable) cette armée perfectionnée, organisée, dotée de matériels performants, contribue au succès. Les Ordonnances de Charles VII, la création de l'Infanterie, de la Cavalerie, de l'Artillerie, puis du Génie ont montré la capacité de la Monarchie Capétienne à évoluer (dans le bon sens du terme), à s'adapter aux situations les plus difficiles (la Guerre de Cent Ans était loin d'être gagnée et la France aurait été incluse dans l'Empire anglais qui deviendra schismatique quelques temps plus tard, Le recrutement de Suisses, d'Allemands, le maintien des milices paroissiales, la présence d'aristocrates de très grande qualité chez les officiers ont été à l'évidence un gage d'efficacité. Les réformes de Louvois qui réorganise l'Armée Royale vont faire de cette armée, l'une des plus puissantes d'Europe. « La Royale » ne sera pas en reste : Philippe le Bel, Richelieu, Colbert auront donné à la France un véritable joyau. Quant à Louis XVI, il aura modernisé cette Flotte (ce qui coûtera cher à la Couronne, de même que la guerre d'Indépendance des États-Unis) au point que Napoléon Ier fera la guerre sur mer avec ces bâtiments ! En forgeant cet outil remarquable dont descend notre Armée (l'Armée de l'Air exceptée) la Monarchie Capétienne est loin d'avoir démerité, tant s'en faut !

JEAN-MICHEL BOCQUET

Bibliographie :

- J. ELLUL - *Histoire des Institutions et des Faits sociaux* (PUF).
J. IMBERT - G. et M. SAUTEL - *Histoire des Institutions et des Faits Sociaux* (PUF).
G^{al} M. WEYGAND - *Histoire de l'Armée française* (Flammarion).
Claude FARRERE - *Histoire de la Marine Française* (Flammarion).

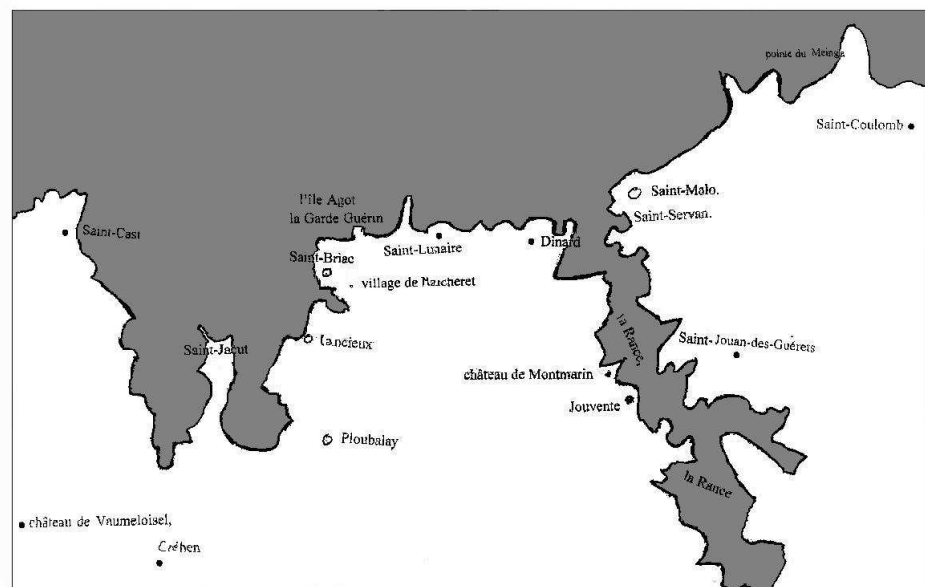
LA CONTRE-RÉVOLUTION EN OEUVRE

Le comte Joseph de Puisaye en Bretagne en 1793-1794

A l'instigation de ses amis, Joseph de Puisaye a décidé de se rendre à Londres. Il doit embarquer clandestinement dans l'anse du Guesclin, au nord de Saint-Coulomb. Deux groupes de personnes devaient partir sur le même bateau, Malgré une préparation minutieuse, l'opération échoue suite à un accrochage avec une patrouille ennemie. Avec un groupe de fidèles, le comte cherche alors un autre lieu d'embarquement..

4^e partie : L'embarquement pour Jersey à Saint-Briac le 15 septembre 1794.

Puisaye décrit dans ses Mémoires les circonstances de son embarquement pour Jersey, mais, pour ne compromettre personne, il ne précise pas en quel point de la côte il s'embarqua ni de quels soutiens il put bénéficier. La source principale qui permet de connaître les épisodes de sa



L'estuaire de la Rance et la côte de Saint-Coulomb à Saint-Cast

marche vers la mer et de son passage à Saint-Briac provient des témoignages de Prigent

et de deux marins, Michel Briand et François Noël, qui furent tous les trois arrêtés à Saint-Briac le 31 décembre 1794. Parmi les déclarations, nombreuses et abondantes, de Prigent, on ne retiendra que celles qui décrivent le rôle des personnes qui s'employèrent à faciliter le séjour de Puisaye à Saint-Briac et son embarquement. L'un des marins, François Noël, a rapporté fidèlement quelles furent les conditions du départ de Saint-Briac et de l'arrivée à Jersey. De plus, il importe de s'enquérir du sort de Mathurin Couté et de Jean-Philippe Sébert, deux membres de la municipalité de Saint-Coulomb qui subirent le contrecoup des événements de la nuit du 3 au 4 septembre. Il convient aussi de savoir ce qu'il advint de ceux qui, la même nuit, réussirent à s'embarquer pour Jersey, comme Fournier de Grandmesnil, les deux chanoines de Rennes et la comtesse de Gouyon.

Les Chouans envisagent un nouveau plan

Puisaye s'était acheminé vers l'anse du Guesclin sous la conduite de Prigent, en compagnie du chevalier de Busnel, de Persehais, son aide de camp, de son fidèle Laurent et de la comtesse de Gouyon. Quand les coups de feu retentirent dans la nuit, il jugea prudent de s'éloigner au plus vite pour échapper aux recherches que les patrouilles allaient entreprendre. Prigent l'emmena avec les autres à Saint-Coulomb pour trouver refuge dans une maison où leur petite troupe se grossit de nouveaux venus : de Dufour, compagnon de Prigent, de Baslé, l'un de ses agents, et de Gouin, tous les trois de Saint-Coulomb. Selon toute vraisemblance, ils ne se rendirent pas chez Gouin qui craignait d'être poursuivi et arrêté, accusé d'avoir fait tomber la patrouille dans un guet-apens. « *Ayant été le guide de la patrouille, à qui, cette fois, il avait fait faire un détour plus qu'ordinaire, il n'avait pas jugé prudent de s'exposer aux interrogatoires d'un tribunal révolutionnaire* »⁽¹⁾. Avec toute sa famille il servait la cause de la contre-révolution. En 1808, après la seconde arrestation de Prigent, un rapport de police signale que Jeanne Gouin, âgée de 28 ans, de Saint-Coulomb ⁽²⁾, est une « *commissionnaire*

infatigable de Prigent, d'une obstination qui semble prouver qu'elle recommencerait ses manoeuvres si elle revenait sur la côte : elle est soeur d'un espion Gouin, mort à Jersey, il y a deux mois. Elle a deux soeurs à Saint-Coulomb qui ne valent guère mieux ». Il faut souligner qu'à Saint-Coulomb la même solidarité unissait les membres d'autres familles, comme, par exemple, les familles Baslé, Couté, Jamet, Noël, Briand, qui étaient apparentées entre elles et étaient ainsi soudées dans le soutien qu'elles apportaient de toutes les manières aux agents de la Correspondance des Princes. Quant à Dufour, il était, lui aussi, recherché. Le commissaire exécutif pour l'administration municipale du canton de Cancale en donne la raison dans une lettre du 14 octobre 1798 au commissaire du directoire exécutif pour l'administration du département d'Ille-et-Vilaine qui lui avait demandé des renseignements sur Mathurin Dufour ⁽³⁾. Il écrit que la première raison qui lui fit fuir le pays fut d'avoir, dans les premières années de la Révolution, tué d'un coup de fusil un soldat qui était dans un champ de blé avec une femme de mauvaise vie. Ne s'étant pas présenté aux autorités, il fut porté sur la liste des émigrés. Puis, il trace la suite de la carrière de Dufour quand il ajoute qu'il prit le parti des chouans où il fut employé comme adjudant à la garde de Cormatin, qu'à la Mabilais il fit sa reddition d'armes et que de là, il revint dans son canton où il resta jusqu'à la loi du 18 fructidor qui l'obligeait, n'ayant pas obtenu sa radiation définitive de la liste des émigrés, à repartir. Un peu plus d'un mois plus tard, il reparut à Saint-Coulomb et paraissait être tranquille chez lui. Mais le commissaire du directoire exécutif près le tribunal correctionnel de Saint-Servan vint à Saint-Coulomb où il requit la force armée pour l'accompagner et se saisir de Dufour et d'Olivier Baslé, de Villegabrun, chouan lui aussi, mais il

« Comme je n'ignore point l'intérêt que vous prenez à M. Gouin, j'ai l'honneur de vous annoncer sa mort arrivée chez moi le 7 de ce mois, après y avoir séjourné 38 jours. Ma famille et moi avons fait ce que nous avons pu pour prolonger son existence. Peut-être y avons-nous contribué par les soins particuliers que nous avons pris de lui et par le véritable désir que nous avons de le sauver. C'est sans doute une perte pour le parti du roi que je voudrais bien contribuer à réparer et l'occasion peut s'en présenter incessamment. » (« Gabriel Macé dit "Jules" de Saint-Cast » par l'abbé Auguste Lemasson, p. 151, *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1935), British Library - Additional Manuscripts 8000.

⁽¹⁾ Puisaye, *Mémoires du comte Joseph de Puisaye qui pourront servir à l'histoire du parti royaliste français durant la dernière révolution*, (7 vol. in 6, London, 1803-1808), t. II, p. 614.

⁽²⁾ D., I.-et-V., I M 70. De Jersey, le 13 juin 1808, Gabriel Macé écrivit au comte Joseph de Puisaye :

⁽³⁾ A.D., I.-et-V., L 462, rapports renseignements an VII, an VIII.

ne trouva pas ces deux hommes à leur domicile. Une deuxième tentative d'arrestation se révéla aussi infructueuse. Dufour et Baslé, qui étaient en fuite, écrivirent à l'administration pour demander à reparaître. Dufour seulement obtint un sauf-conduit pour revenir à Saint-Coulomb et y rester tranquille, mais non pas Baslé qui reparut cependant dans sa commune. Il est plus vraisemblable que Puisaye et ses compagnons se réunirent chez Jean Baslé dont la maison était, depuis l'organisation de l'armée du marquis de La Rouërie, le lieu de rendez-vous des agents de la Correspondance ⁽⁴⁾. Son fils Olivier, âgé de 20 ans, ne pouvait être que celui qui allait suivre Puisaye jusqu'à Jersey. Chez lui, ils se concertèrent et envisagèrent un nouveau plan. Plutôt que de remettre l'exécution de son projet jusqu'au moment où les circonstances seraient plus favorables, Puisaye se détermina à traverser la Rance et à aller chercher en un point de la côte plus éloigné l'occasion qu'il venait de manquer. Mais Madame de Gouyon ne pouvait plus être de la partie. «*Cela n'était pas au-dessus de son courage, mais au-dessus de ses forces*» écrit Puisaye ⁽¹⁾. Il la plaça habillée en servante dans une ferme où elle n'aurait aucun risque à courir sous ce déguisement et il lui promit de lui envoyer un bateau aussitôt qu'il serait arrivé à Jersey. Dans cette marche aventureuse vers l'inconnu qu'il allait entreprendre, où rien n'était préparé, Puisaye ne pouvait compter que sur des rencontres heureuses avec des personnes dévouées comme lui à la même cause.

La découverte d'un vieux canot

Quand Puisaye écrit «*Nous étions sept en tout lorsque nous parvînmes aux bords de la Rance*», il ne compte que ses compagnons de route, car, avec lui-même, sa troupe comprenait en tout huit hommes. «*Cette rivière, écrit-il, qui n'est qu'un faible ruisseau à cinq lieues de son embouchure, est en cette partie large d'une demi-lieue ; la nuit était trop avancée pour que nous puissions songer à la remonter ; la basse marée avait mis toutes les embarcations à sec, à plus de deux cents pieds de son lit. Nous en eûmes bientôt mis une à flot ; la pointe du jour nous vît à l'autre bord, et nous en passâmes le reste dans une maison voisine de la mer*» ⁽¹⁾.

C'est dans la soirée du 7 septembre qu'ils arrivèrent sur les bords de la Rance, mais, il ne leur suffit pas, pour la traverser, de mettre une

⁽⁴⁾ A.D., I.-et-V., 4 R 8, dossier 98 de Laurence Jeanne Baslé.

embarcation à l'eau. Le 10 septembre -24 fructidor an 2-, les administrateurs montagnards et révolutionnaires du district de Port-Malo écrivaient aux administrateurs du département : «*Vous trouverez ci-jointe, copie d'une déclaration du passager de Jouvente qui prouve qu'une horde de brigands souille encore nos côtes ; une patrouille qui se faisait sur celle de Coulomb-Rocher fut attaquée la décade dernière ; le sergent qui la commandait fut tué de trois coups de feu ; un seul de ces brigands fut pris, c'est un prêtre...*» ⁽⁵⁾. Le passeur de Jouvente, Georges Laisné, déclare le 9 septembre -23 fructidor-, au comité révolutionnaire de Solidor (Saint-Servan) «*qu'entre 9 et 10 heures du soir du 21 au 22 courant (du 7 au 8 septembre), il s'est présenté à sa porte, sans entrer chez lui, neuf individus qui l'ont sommé au nom de la République d'ouvrir sa porte et en même temps de les passer sur-le-champ. Ledit Laisné leur dit que les bateaux de passage étaient échoués ; ils lui dirent : «*Nous t'aiderons à les mettre à flot ; en effet, ils y travaillèrent ; ledit Laisné, les voyant tous armés de fusils et de pistolets chercha à distinguer s'il pourrait en reconnaître quelques-uns, ce qu'il ne put faire. Lorsqu'il furent passés de l'autre bord, ils lui demandèrent de les conduire dans le grand chemin ; il leur dit que son bateau n'ayant pas d'amarres, il ne pouvait le faire. Il déclare aussi qu'ils lui demandèrent s'il y avait un logis de garde à Dinard. Il leur répondit : oui*»*» ⁽⁵⁾. Puisqu'ils débarquèrent à la cale de Jouvente, sur la rive gauche de la Rance, à environ 500 mètres au sud du château de Montmarin, ils avaient pris le bateau à la Passagère sur la rive opposée. Dufour écrit dans ses Mémoires⁽⁶⁾ qu'ils traversèrent au Port Saint-Jean vis-à-vis de Montmarin, qu'ils y trouvèrent des guides qui les conduisirent à Saint-Briac «*où ils furent accueillis avec beaucoup d'aménité et de bienveillance*». Sur leur route, ils rencontrèrent le recteur de Saint-Jacut, l'abbé Bêtaux, qui leur offrit du gibier. Dans son petit mémoire de 36 pages intitulé *Voyage de 1807* qu'il rédigea après sa capture en 1808 ⁽⁷⁾. Prigent écrit qu'il avait envoyé «*un billet à un ecclésiastique qui se trouvait dans une paroisse voisine de Créhen ou dans Créhen même. Je me*

⁽⁵⁾ A.D., I.-et-V., L 303.

⁽⁶⁾ Mémoires de M. J. Dufour, P. 52, *Revue du pays d'Aleth*, 1905.

«Dufour fait erreur quand il écrit que le Port Saint-Jean est situé "vis-à-vis de Montmarin". En fait, le port Saint-Jean se trouve beaucoup plus en amont, à environ huit kilomètres au sud de Montmarin.»

⁽⁷⁾ Archives Nationales F 7 6480. Document aimablement communiqué par Jean-Claude Ménès.

rappelais, écrit-il, qu'en septembre 1794 ce Monsieur qui était curé ou recteur de Lancieux se cachait comme nous. C'était à cette époque que M. de Puisaye passa pour la première fois en Angleterre; nous étions plusieurs de compagnie, son fidèle Laurent, Perseais, un de ses aides de camp, Busnel, Dufour, Gouin, Baslé et moi... Nous étions dans les environs de la côte de Saint-Briac lorsque ce Monsieur prêtre nous vit et nous apporta un lièvre. » La formulation « nous vit » montre que cette rencontre était fortuite ; elle n'était ni prévue ni préparée ; elle ne pouvait être que l'effet du plus heureux des hasards. Ce fut l'occasion pour eux tous de faire connaissance, pour Puisaye et l'abbé Bëttaux d'entrer et de rester en relation. Que l'abbé Bëttaux leur ait dit que comme eux il se cachait montre aussi qu'ils se révélèrent les uns aux autres la situation de précarité où ils se trouvaient. Il va de soi que l'abbé Bëttaux ne se contenta pas de les ravitailler. Apprenant quel était leur but, il comprit qu'il fallait d'urgence leur venir en aide pour qu'ils puissent quitter la côte au plus tôt ; il allait contribuer fortement à dénouer une situation apparemment sans issue.

Puisaye raconte que le lendemain du passage de la Rance, ils s'éloignèrent « en gagnant du côté de Saint-Brieuc ». On remarque qu'il écrit Saint-Brieuc et non pas Saint-Briac pour détourner les soupçons et égarer les recherches. Il poursuit : «*Nous fîmes faire toutes les recherches imaginables pour trouver un bateau pêcheur; mais il était survenu un ordre, sous peine de mort, de les conduire tous jusques à la moindre barque sous le canon des forts et en un instant la côte de la Bretagne en était dégarnie*»⁽⁸⁾.

«*Le vent contraire, depuis deux jours, retenait une patache républicaine, presque sous les fenêtres d'une maison où nous nous introduisîmes dans le dessein de l'enlever, ce qui eût été facile de nuit, car elle n'était montée que par dix hommes. Deux jours encore nous épiâmes la nuit et le vent, mais il changea trop tôt le troisième, et la patache disparut.*

Enfin deux marins de cette côte qui s'étaient engagés à me suivre, vinrent me dire qu'ils avaient découvert sur la grève un canot de onze pieds de quille seulement, que sa vétusté avait fait croire hors de service, et qu'on avait jugé inutile de saisir. L'espoir renaît parmi nous ; toutes les mains sont employées à coudre ensemble les draps de nos lits pour en faire une voile. Une longue perche est convertie en mât ; après avoir pris des rames sur un vaisseau marchand, dont le canot et l'équipage

étaient à terre, nous nous embarquâmes dans ce frêle esquif, au nombre de dix ; et nous sortîmes de la rivière à travers les chaloupes et les pataches ennemies, dont un petit vent frais nous fit perdre la vue en moins d'une heure.

C'était la première fois que je me trouvais sur la mer ; cet élément qui ne m'a jamais ménagé depuis, même dans les voyages de long cours, me fit faire de son pouvoir sur moi une épreuve qui me rendit incapable d'être de la moindre utilité. Notre canot faisait eau de toutes parts ; quatre de mes compagnons furent employés à l'épuiser avec leurs chapeaux ; quatre autres étaient aux rames, et le neuvième à la barre. Bientôt la mer grossit, le vent s'élève, notre faible mât se brise et entraîne la voile ; personne ne savait trop où nous étions, lorsque le retour du jour nous découvrit la pointe des Minquiers, où nous abordâmes sains et saufs. Mes compagnons étaient horriblement fatigués ; les marins déclarèrent que le bateau était hors d'état d'achever notre course avec une telle charge. M. Prigent entreprit d'aller chercher un lougre à Jersey... Il s'embarqua et me ramena dans le jour un des bâtiments de Mylord Balcarras...»⁽⁸⁾.

Arrestation de compagnons de Puisaye, en décembre

Le Comité de Sûreté générale du district de Port-Malo qui avait écrit, le 27 décembre -7 nivôse an 3-, au Comité de Salut public et au département que les projets de chouans et des émigrés prenaient «d'un jour à l'autre un caractère plus effrayant »⁽⁹⁾, écrit, le 3 décembre 11 nivôse -, «*les débarquements d'Anglais et d'émigrés se renouvellent chaque jour sur nos côtes et que, dans la nuit du 10 au 11 (30 au 31 décembre) deux bateaux armés ont mis à terre à Port-Briac, y ont fait un versement et ont fait feu sur nos chaloupes, enfin qu'il s'en est suivi l'arrestation de trois émigrés.*»⁽⁹⁾ L'administration tire parti de cet événement pour insister sur la nécessité d'établir un cordon de troupes pour rendre les abords des côtes impénétrables et empêcher les relations des chouans avec les émigrés et les Anglais. Le 2 janvier 1795 -13 nivôse an 3-, elle envoie une nouvelle dépêche au Comité de Salut public pour l'informer que «*les émigrés pris à Port-Briac sont au nombre de quatre, à savoir, le fameux Prigent de cette ville, un matelot italien et deux marins natifs de la commune de Port-Briac, qu'ils avaient été débarqués par le cutter anglais, le Phénix, de six canons, qu'on leur a pris des armes,*

⁽⁸⁾ Puisaye, *Mémoires*, t. II, pp. 615-616.

⁽⁹⁾ A.D., I.-et-V., L 459.

des papiers importants, enfin deux cent mille livres en faux assignats et que Prigent, d'après ses conférences avec Pitt et Dundas, pense que les Anglais n'attendent que le beau temps pour effectuer une descente soit à Cancale, Cherbourg ou Noirmoutier.» L'administration termine en faisant connaître qu'il serait important qu'un représentant vînt à Port-Malo « *pour y suivre le fil de ces trames.*»⁽⁹⁾ Elle annonce au représentant du peuple Boursault que Prigent, qui a les choses les plus importantes à communiquer, ne veut le faire qu'à lui-même.

Le 2 janvier 1795 - 13 nivôse an 3 -, le maire et les officiers municipaux de Port-Briac⁽¹⁰⁾ avertissaient les administrateurs de Port-Malo que le jour même la force armée amènerait à Port-Malo quatre hommes qui avaient débarqué sur les côtes de leur commune dans la nuit du 10 au 11 -30 au 31 décembre 1794- et qui avaient été pris par la patrouille « tant bourgeoise que volontaire » et un groupe de préposés aux douanes. Les quatre hommes étaient : 1/ le fameux émigré Prigent fils, marchand de fruits à Port-Malo, 2/ Michel Briand, de leur commune, marin, qui est le fils de Françoise Noël, la femme chez qui le général Rey avait trouvé dernièrement, le 7 décembre, des assignats et plusieurs effets d'émigrés et qui l'emmena à Port-Malo où elle était en détention, 3/ François Noël, marin, aussi de leur commune, 4/ un inconnu qui disait se nommer Vincent Luna, être Italien de Venise, marié à Jersey depuis 4 ans et faisant partie de l'équipage d'un petit cotre de six canons de deux livres de balles, avec quinze hommes d'équipage. Les hommes avaient été trouvés sans armes, mais on avait découvert sur le bord du chemin trois fusils, deux espingoles, cinq pistolets, un sabre et un poignard... Ces hommes avaient déclaré que ces armes appartenaient à d'autres fuyards qui n'ont pu être rattrapés. On avait trouvé sur le sieur Prigent un portefeuille dans lequel il y avait plusieurs lettres et autres papiers ; des écrits indiquaient les noms de plusieurs personnes, qu'ils firent de suite arrêter. Ils avaient aussi trouvé deux cent mille livres en faux assignats de 250 livres.

Ils font allusion à l'affaire du 7 décembre 1794, au village de Macheret, où Cormatin, Dufour et Busnel faillirent être pris chez la veuve Briand, née Françoise Noël, mère de

Michel Briand. Dufour raconte que le dimanche 7 décembre, vers deux heures du matin, il débarqua de Saint-Briac des barils de poudre, des armes et des munitions de guerre. Le déchargement fut déposé dans la maison de correspondance, chez la veuve Briand, où chaque chef de canton fit prendre ce qui lui était destiné pour ensuite le distribuer à ses troupes. Vingt-neuf barils de poudre restaient sur place faute d'hommes pour les transporter. Il restait à la maison trois hommes armés : le baron de Cormatin, major général de l'armée royale de Bretagne en l'absence de Puisaye, le chevalier de Busnel et Dufour. Avec eux se trouvaient le vicaire de la paroisse, M. Artur, la veuve Briand, la maîtresse de la maison avec sa jeune fille. Vers les quatre heures du matin, alors que le baron de Cormatin écrivait sur une table éclairée par deux lumières, et que le chevalier de Busnel se séchait devant la cheminée où brûlait un feu entretenu avec du genêt et de la fougère, on entendit autour de la maison des pas précipités ; la porte du midi s'ouvre brusquement; un soldat fait irruption et fait feu sur le chevalier de Busnel qui riposte et tue son agresseur à bout portant. La porte du nord s'ouvre à son tour et trois ou quatre coups de feu tirés dans la direction de Dufour qui était masqué par le coin d'un lit clos et qui riposte, tuant un soldat. A la faveur de la confusion qui régnait dans la pièce obscurcie par la fumée des nombreux coups de fusil, Dufour se fraye un passage vers la porte du midi ; il parvient dans la cour sans être blessé et s'enfuit à toutes jambes sans être poursuivi. Le lendemain soir, il retrouve le général Cormatin et le vicaire de Saint-Briac dans une maison amie. Le chevalier de Busnel, grièvement blessé s'était traîné dans une douve, était resté vingt-quatre heures dans la neige. Une femme, qui le trouva en cet état, l'emmena chez elle au bourg de Saint-Briac. M. de la Baronnais vint l'y chercher pour lui donner asile chez lui. La veuve Briand et sa fille étaient sorties indemnes de l'échauffourée. Françoise Briand, née Françoise Noël, âgée de 66 ans, fille de Noël et de Marie Gavard, fut, par ordre de l'État-major, emprisonnée comme prévenue de recevoir chez elle des ennemis de la liberté et de prêter sa maison pour leur servir d'entrepôt.⁽¹¹⁾

ANDRÉ COUILLARD

⁽¹⁰⁾ A.D., I.-et-V., L 1380.

⁽¹¹⁾ Mémoires de M.J. Dufour, op. cit., pp. 53-54, 74-76.

✿ *La Gazette Royale*

Lisez *La Gazette Royale*, abonnez-vous à l'organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Le numéro : 4,50 €, abonnement (1 an) ordinaire : 15 €, étranger : 17 €, soutien : 20 €

Abonnement à l'ordre de l'U.C.L.F. Adresse : U.C.L.F., M. Hugues Saclier de la Bâtie, Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé. Sommaire du N° 110 (janvier-février-mars 2007), nous notons :

- Le temps des promesses - "L'Iran, la bombe et la démission des nations" de Thérèse Delpech.
- "L'impiété et l'injustice ne sont pas une forme de gouvernement".
- Politique internationale - Littérature : Jean de La Varende - Aliénor d'Aquitaine
- Un témoin de la foi catholique : le bienheureux Aloïs Stepinac
- La journée du 10 août 1792 par un témoin oculaire.

✿ *Gwenn ha Du*- N° 177 - janvier - février 2007

Nous avons remarqué dans ce numéro :

- l'éditorial de Paul Chérel : "Pavé dans la mare ou ... ballon d'essai ?". A propos des "Jurys populaires" proposés par Ségolène Royal, l'auteur dénonce la main-mise idéologique de l'Éducation nationale sur les enfants et l'absence de culture économique et politique des adultes. Il appelle à une refonte totale de la démocratie française qui se réduit en réalité à un esprit de caste, jalouse de ses prérogatives, arrogante à l'égard des "autres" et accrochée à des idées d'un autre siècle. Malheureusement, comme remède à cet état de fait, il ne voit que l'abandon du scrutin majoritaire et le recours au scrutin proportionnel à un tour. Toutefois, il en limite l'application dans le cadre du suffrage universel, aux premiers échelons territoriaux, estimant que les élections à niveau national sont parfaitement superflues.
- Un article de Michel Janvresse sur "L'inexistence juridique de la France". S'appuyant sur la notion d'Etat telle qu'elle peut être définie à partir du droit international public, il démontre que d'ores et déjà plusieurs éléments de la souveraineté nationale n'existent plus.

La tentative de l'auteur de démontrer l'inexistence juridique de la république française en se référant à l'illégalité de la constitution de 1791, repose, elle, sur un utopique respect de l'histoire. Malgré tout le plaisir que nous aurions à le suivre sur cette voie et tout en reconnaissant que les cinq républiques sont nées d'un coup de force, il faut bien admettre que les élections ont donné, dans la logique républicaine, une apparence de légitimité à cette forme de gouvernement.

CARNET

NAISSANCES

- * **HENRI**, né le 28 mars 2007, frère de Clotilde et de Clémence, chez M. et Mme Bertrand Couaillier.
- * **ROMANE**, née le 12 avril 2007, sœur de Clémence, Camille et Hombeline, chez M. et Mme Jérôme Alexandre, 15^e des petits enfants de M. et Mme Michel.
- * **LEVENEZ MARIE MAGDELEINE**, née le 24 avril, sœur de Jean-Gatien, Corentin, Colomban, Havoise, Constance, chez M. et Mme Xavier Gilbert.

**ACTIVITÉS DE LA TRADITION CATHOLIQUE ET DE
LA TRADITION ROYALE EN BRETAGNE ET AU-DELÀ**

L'annonce des activités organisées par les cercles est laissée à la diligence de leurs dirigeants.

- * **SAMEDI 2 JUIN 2007** : (de 10 à 17 heures) : colloque universitaire sur le thème "*L'illusion démocratique*"
Organisé par l'Association des Amis de Guy Augé et la revue *La Légitimité*, dans la Salle des Conseils de la Faculté de Droit (12, place du Panthéon Paris Ve) Entrée libre.

- * **2 ET 3 JUIN 2007 : KERMESE DU PRIEURÉ SAINT-LOUIS :**
25, rue François Bruneau - 44000 Nantes - ☎ 02 40 29 48 70 - www.prieurestlouis.net

- * **MESSES EN MÉMOIRE DE L'ENFANT-MARTYR, LOUIS XVII :**
 - **10 juin 2007**, 10h00, messe célébrée en la chapelle Saint-François à Cannes (06), suivie d'un repas.
Renseignements et inscriptions : Cercle Hugues Capet - ☎ 06 74 35 20 96
 - **11 juin 2007**, 11h00, messe célébrée en la chapelle Saint-Jean-Baptiste à Puyoo (64), suivie d'un repas.
Renseignements et inscriptions : Cercle Henri IV - ☎ 05 59 65 07 61

- * **23 ET 24 JUIN 2007 : 20^e ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE**
École Sainte-Marie - La Bois Martin - 35430 Saint-Père - www.ecolesaintemarie.fr

- * **DU DIMANCHE 15 AU VENDREDI 20 JUILLET : 17^e session de formation légitimiste**
voir programme page 20.

- * **DU 23 AU 28 JUILLET 2007 : Tro Breiz**
2^e TRO BREIZ - 6^e étape : Mauron - Vannes, sur la route de Saint Samson à Saint Patern.
Grand pèlerinage familial traditionnel
Renseignements et inscriptions : Perhirined Pen ar Bed (Les pèlerins du bout du monde)
62, rue Kerraros 29200 Brest - ☎ 02 98 45 04 75 - courriel : trobreiz@tele2.fr
L'aumônerie est assurée par des prêtres de la fraternité Saint-Pie X.

- * **DIMANCHE 29 JUILLET : Saint-Aubin-du-Cormier**
Hommage aux combattants, organisé par Koun Breizh (Gage 56140 Bohal)

- * **29 ET 30 SEPTEMBRE 2007 : 95^{ème} pèlerinage légitimiste à Sainte-Anne d'Auray.**

BULLETIN D'ABONNEMENT A LA BLANCHE HERMINE

M. Mme Mlle Prénom : NOM :
Adresse :
Code Postal : Ville : ☎ :

Abonnement d'essai : 8 € pour 3 numéros

Abonnement normal : 15 €

Abonnement de soutien : à partir de 20 € et plus

Bulletin d'abonnement à retourner à F.B.L. B.P. 10307, 35703 Rennes Cedex 7- CCP Rennes 3 613 22 N
Chèque à l'ordre de la F.B.L.

17^e Session de formation légitimiste

du dimanche 15/07/2007 - 18 h au vendredi 20/07/2007 - 10 h
au centre d'accueil communal de la Bétangeais (35160 Monterfil)

Programme

La réflexion sur l'autorité - et son corollaire : la hiérarchie - est au cœur de la pensée philosophique traditionnelle et donc de la pensée légitimiste qui en assume l'héritage au plan de la réflexion sociale et politique. L'autorité est ce qui garantit l'usage d'une véritable liberté.

Découverte des fondamentaux de toute pensée politique qui ne sacrifie pas aux dieux de l'évènementiel et de l'éphémère. Qu'est-ce que l'homme, qu'est-ce que la société et quels rapports doivent-ils entretenir ? Pourquoi la nécessité d'une autorité dans la vie sociale comme dans la vie politique ? Qu'est-ce qui distingue la véritable autorité de ses contrefaçons ?

Nature de la monarchie capétienne et démystification, au passage, de toutes les incompréhensions et les mensonges colportés par des générations d'enseignants républicains. Être légitimiste, c'est d'abord être monarchiste. Mais si l'on veut dépasser le seul attachement subjectif aux grandes heures de l'institution monarchique, il faut être capable de montrer, ce que les Français doivent à l'étroite alliance qui a uni pendant des siècles leurs ancêtres et leurs rois, et ce qui en est résulté : non seulement une patrie et une nation, mais au-delà : une civilisation.

Comprendre le monde dans lequel nous sommes tenus de vivre et d'agir. Quels sont les traits saillants qui caractérisent la société dans laquelle nous vivons. En quoi consiste cette révolution dont nous parlons ? Quels sont ses agents ? Quelles méthodes et procédés utilisent-ils ? Comment se protéger contre les mensonges qui prolifèrent autour de nous ? Parce qu'elle détourne l'homme de la recherche du réel au profit du virtuel, de la fiction, la démocratie tend à faire croire que chaque crise dans la société est sans rapport avec les autres crises.

Information sur la situation du mouvement légitimiste en général, de l'Union des Cercles en particulier et sur les missions du cercle légitimiste, l'élément-clé du combat légitimiste.

Une demi-journée est réservée à la **découverte du pays de Brocéliande**. Une "veillée chouanne" clôture chaque journée. Des activités sportives (facultatives) sont possibles.

Informations pratiques

- Des documents sont remis à chacun pour pouvoir poursuivre en cours d'année le travail amorcé durant la session d'été.
- Sans mention particulière jointe au bulletin d'inscription, l'hébergement est prévu en dortoir au Centre de la Bétangeais. Pour les autres hébergements possibles, se renseigner auprès de la FBL.
- Les enfants mineurs doivent joindre une autorisation parentale.
- Les frais (avec hébergement à la Bétangeais), sont de 82 € (hébergement, repas, documents d'étude).
- Un fonds d'entraide est ouvert pour la session. Seule, votre générosité nous permet d'accorder des réductions aux familles qui en ont besoin.

Inscriptions auprès de la FBL (BP 10307, 35703 Rennes cedex 7 - tél. 08 71 31 10 40 - fed.bretonnelegitimiste@wanadoo.fr)

Bulletin d'inscription à la 17^e session de formation légitimiste

à adresser **au plus vite**, avec le règlement ou un acompte de 30 euros,
à la F.B.L. (BP 10307, 35703 Rennes cedex 7 - tél. 08 71 31 10 40 - fed.bretonnelegitimiste@wanadoo.fr)

M. Mme Mlle Prénom : NOM : âge

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎ :

Verse la somme de x =

participation à la session

au fonds d'entraide

Directeur de Publication : P. BODIN - Imprimé par nos soins